

TARIFS POUR LES REPRODUCTIONS, PRISES DE VUES

Le Président du Mobilier national et des manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie,

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;
Vu le décret n° 2021-1890 du 29 décembre 2021 portant création de l'établissement public Mobilier national - Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie - Ateliers-conservatoires d'Alençon et du Puy-en-Velay.
Vu l'arrêté du 3 juillet 2003 relatif à l'organisation du Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;

Décide :

Article 1^{er}

La réutilisation des photographies et données du Mobilier national est libre et gratuite.

- Le cliché peut être réutilisé librement quelle qu'en soit la finalité, et en conformité avec la loi. L'utilisateur doit indiquer la mention de l'origine du cliché et du photographe.
- L'utilisateur commercial (pour des livres, publications, cartes, objet en séries), pour l'utilisation d'un cliché, doit adresser 1 exemplaire à titre d'échantillon de son produit au Service de la documentation, Mobilier national, 1 rue Berbier-du-Mets, 75013 Paris.
- Le défaut d'envoi sous 12 mois vaut pénalité de 100 €.

L'utilisateur doit respecter l'intégrité des informations, les droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document (artiste, auteur, photographe), le RGPD en cas de données à caractère personnel.

Article 2

Les tarifs d'envois de reproductions, de fichiers images et sont fixés comme suit :

Coût de reproduction ou envoi de cliché	Coût
Extraction et mise à disposition de fichier (incluant la recherche d'image)	5 € si support fourni

Article 3

Les tarifs de prises de vues par la photographe du Mobilier national sont les suivants :

Coût de prise de vue*	Coût
Dimensions du bien : 0 m – 1.99 m	1 x 200 = 200 €
Dimensions du bien : 2 m – 2.99 m	2 x 200 = 400 €
Dimensions du bien : 3 m – 3.99 m	3 x 200 = 600 €
Dimensions du bien : 4 m – 4.99 m	4 x 200 = 800 €
Dimensions du bien : 5 m – 5.99 m	5 x 200 = 1 000 €
Dimensions du bien : 6 m – 6.99 m	6 x 200 = 1 200 €
Dimensions du bien : 7 m – 7.99 m	7 x 200 = 1 400 €
Dimensions du bien : 8 m – 8.99 m	8 x 200 = 1 600 €
Dimensions du bien : 9 m – 9.99 m	9 x 200 = 1 800 €
Pour tout mètre supplémentaire	200 € du mètre
Si besoin par l'institution de recours à une prestation de transport par une société extérieure	Coût à l'euro de transport

Le coût de prise de vue d'un bien est lié à ses dimensions et donc au nombre d'agents à mobiliser pour cette prise de vue. La dimension retenue est la plus grande longueur du bien.

Fait à Paris, le 9 mai 2022


Hervé Lemoine